

COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

SEANCE EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2023

Présents : cf. liste annexe.

Secrétaire de séance : Raymond NOURRISSON

Date de la convocation du Conseil de Communauté : 23 Novembre 2023

Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle multi-activités d'Ar lanc.

Délibération n°13

INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITÉS

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant la lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « loi Climat et Résilience », notamment son article 120,

Vu l'article L.318-8-2 du Code de l'Urbanisme, qui prévoit que l'autorité compétente en matière de création, d'aménagement et de gestion des ZAE soit chargée d'établir un inventaire des Zones d'Activités Économiques (IZAE) situées sur le territoire sur lequel elle exerce cette compétence,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez, et notamment les dispositions relatives à la compétence obligatoire « Actions de développement économique » dont « Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire »,

Vu la délibération n°12 du 28 juillet 2022 du Conseil Communautaire, validant l'utilité de réaliser un inventaire des zones d'activités économiques,

Considérant la nécessité de disposer d'un outil de connaissance des zones d'activités économiques du territoire et de leur potentiel d'optimisation, en particulier par rapport à la vacance des terrains,

Considérant que cet inventaire doit comporter, pour chaque zone, les éléments suivants :

- un état parcellaire des unités foncières composant la zone, comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire ;
- l'identification des occupants de la zone ;
- le taux de vacance de cette dernière.

Après consultation des propriétaires et occupants des zones d'activités économiques pendant une période de trente jours, (questionnaire administré par la Chambre de commerce et d'industrie à partir du 20/09/23), M. le Président présente l'inventaire des Zones d'Activités Économiques d'intérêt communautaire (IZAE) d'Ambert Livradois Forez tel que joint en annexe. Cet inventaire permet de confirmer le faible taux de vacance des terrains sur les zones d'activités à vocation économique et le manque de disponibilités foncières

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'approuver l'inventaire des Zones d'Activités de la Communauté de communes tel que présenté en annexe ;
- de charger M. le Président de toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le 19 décembre 2023

Pour extrait conforme,

Le Président,
Daniel FORESTIER

